

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

## SEANCE DU 7 MARS 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Date de la Convocation : 28/02/2017

Date d’Affichage : 28/02/2017

L’an deux mille dix-sept et le sept mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORERE Jean-Claude.

**Présents :** M. MORERE Jean-Claude, Mme CHADES Nadine, M. PLAA Didier,  
Mme CAMPAGNE-IBARCQ Valérie, Mme DABADIE Laure,  
M. LAMARQUE Jean, Mme TARAIRE Christelle

**Absents excusés :** M. GALLARDO Manuel, M. DA FONSECA José, M. TOUCHARD Alain,  
Mme ALMEIDA-APARICIO Laëtitia

**Secrétaire de séance :** Mme DABADIE Laure

### **Approbation du compte de gestion 2016 et vote du compte administratif 2016 Délibérations 2017-005 et 2017-006**

Le compte de gestion émis par le trésorier est conforme au compte administratif émis par la commune pour l’exercice 2016. Le conseil l’approuve dans l’état et autorise le maire à le signer.

Lecture est faite des chiffres de l’exercice 2016.

Dépenses d’investissement	Budget 2016 (avec RAR 2015)	CA 2016 (avec RAR)	Recettes d’investissement	Budget 2016	CA 2016
Emprunts et dettes	9 020.00	9 019.19	Ligne budgétaire de report	227 686.96	227 686.96
			Excédents fonctionnement	49 063.74	49 063.74
			Dotations	13 935.00	11 342.00
			Emprunts et dettes	1 000.00	839.00
			Immobilisations	60 020.00	0.00
			Amortissement	552.00	90.00
			Amendes de police	0.00	725.00
Op.47 Matériel de bureau	1 500.00	0.00			
Op.66 Eglise	278 424.70	161 350.65	Subventions	118 854.00	36 133.37
Op.67 Abbaye	162 667.00	4 488.00			
Op.81 Logement de l’école	3 000.00	0.00	Subventions	0.00	22 590.00
Op. 82 Multiservice			Subventions	0.00	40 445.60
Op.83 Lotissement	5 000.00	0.00			
Op. 86 Défibillateur	1 500.00	1 257.24			
Op.87 Amélioration	10 000.00	3 998.02			
<b>TOTAL</b>	<b>471 111.70</b>	<b>180 113.10</b>	<b>TOTAL</b>	<b>471 111.70</b>	<b>388 915.67</b>

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

Dépenses de fonctionnement	Budget 2016	CA 2016	Recettes de fonctionnement	Budget 2016	CA 2016
Charges à caractère général	94 880.00	60 630.83	Ligne budgétaire de report	140 780.56	140 780.56
Charges de personnel et frais assimilés	67 700.00	40 815.16			
Atténuations de produits	21 364.00	15 647.00	Atténuation de charges	5 725.00	8 923.24
Autres charges de gestion courante	34 600.00	28 514.32	Produits des services, du domaine et vente	5 500.00	5 665.41
Charges financières	3 000.00	620.36	Impôts et taxes	81 377.30	85 969.40
Charges exceptionnelles	16 372.86	0.00	Dotations et participations	39 106.00	67 031.61
Dépenses imprévues	10 000.00	0.00	Autres produits de gestion courante	36 000.00	34 475.16
Opération d'ordre	552.00	90.00	Produits financiers	0.00	0.31
Virement à la section d'investissement	60 020.00	0.00	Produits exceptionnels	0.00	13 203.62
<b>TOTAL</b>	<b>308 488.86</b>	<b>146 317.67</b>	<b>TOTAL</b>	<b>274 133.42</b>	<b>356 049.31</b>

Le maire est invité à sortir de la salle du conseil et le conseil municipal vote et arrête ainsi le compte administratif de l'exercice :

**Investissement**

Dépenses : Prévus : 471 111,70 €  
Réalisés : 180 113,10 €  
Restes à réaliser : 120 074,05 €

Recettes : Prévus : 471 111,70 €  
Réalisés : 388 915,67 €  
Restes à réaliser : 68 410,00 €

**Fonctionnement**

Dépenses : Prévus : 308 488,86 €  
Réalisés : 146 317,67 €

Recettes : Prévus : 308 488,86 €  
Réalisés : 356 049,31 €

**Résultats de clôture de l'exercice**

Investissement : - 18 884,39 €  
Fonctionnement : 68 951,08 €  
Résultat global : 50 066,69 €

*Délibérations adoptées à l'unanimité (sortie du maire lors du vote du compte administratif).*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

**Affectation des résultats de l'exercice 2016**  
**Délibération 2017-007**

Les comptes 2016 sont ainsi arrêtés :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats 2016	146 317.67	215 268.75	<b>+ 68 951.08</b>
	Résultats antérieurs à reporter		189 844.30 Dont 49 063.74 affecté à l'investissement	<b>+ 140 780.56</b>
	Résultat à affecter			<b>+ 209 731.64</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats 2016	180 113.10	161 228.71	<b>- 18 884.39</b>
	Résultats antérieurs à reporter		227 686.96	<b>+ 227 686.96</b>
	Résultat à affecter			<b>+ 208 802.57</b>
<b>Reste à réaliser au 31 décembre 2016</b>	Fonctionnement	0.00	0.00	<b>0.00</b>
	Investissement	120 074.05	68 410.00	<b>- 51 664.05</b>
<b>Résultats cumulés 2016</b>		326 430.77	376 497.46	<b>+ 50 066.69</b>
<b>Reprise définitive</b>	Prévision d'affectation en réserve (1068)			<b>0.00</b>
	Report en fonctionnement			<b>+ 208 802.57</b>

Affectation des résultats :

RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>209 731.64</b>
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>208 802.57</b>
SOLDE DES RESTES A REALISER	<b>51 664.05</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	<b>0.00</b>
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>209 731.64</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	<b>208 802.57</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

**Vote des taux 2017**  
**Délibération 2017-008**

Monsieur le Maire propose au conseil de maintenir les impôts locaux aux mêmes taux que l'année précédente.

<b>Taux de référence 2016 :</b>		<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2017 :</b>
Taxe d'habitation	13.44	243 600
Taxe foncière (bâti)	16.00	189 700
Taxe foncière (non bâti)	63.80	20 800

<b>Taux 2016 :</b>		<b>Produit correspondant :</b>
Taxe d'habitation	13.44	32 739
Taxe foncière (bâti)	16.00	30 352
Taxe foncière (non bâti)	63.80	13 270
<b>TOTAL</b>		<b>76 361</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Vote du budget primitif 2017**  
**Délibération 2017-009**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017.

- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 653 401.00 €
- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 397 399.00 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
		001 – Excédent d'investissement reporté	208 802.57
		10 – Dotations, fonds divers et réserve	10 662.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	9 000.00	16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
		021 – Virement section de fonctionnement	185 077.85
		28 – Amortissement des immobilisations	333.58
Op. 47 – Matériel de bureau	3 000.00		
Op. 66 – Eglise RAR 2016	20 826.95 117 074.05	Op. 66 – Eglise : subventions RAR 2016	4 235.00 68 410.00
Op. 67 - Abbaye	456 500.00	Op. 67 – Abbaye : subventions	174 880.00
Op. 81 – Logement de l'école	3 000.00		
Op. 83 - Lotissement	1 500.00		
Op. 88 – Mur de clôture	30 000.00		
Op. 89 – Rénovation école / mairie	8 000.00		
Op. 90 – Matériel communal	3 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>653 401.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>653 401.00</b>

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 – Charges à caractère général	87 650.00	Excédent de fonctionnement reporté	209 731.64
012 – Charges de personnel	67 123.57	013 – Atténuation de charges	8 630.00
65 – Autres charges de gestion courante	35 914.00	70 – Produits des services, du domaine et vente	5 644.00
66 – Charges financières (emprunts)	500.00	73 – Impôts et taxes	87 593.00
68 – Dotation aux provisions	333.58	74 – Dotations et participations	51 800.00
73 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales	21 364.00	75 – Autres produits de gestion courante	34 000.36
022 – Dépenses imprévues	15 800.00		
023 – Virement section investissement	185 077.85		
<b>TOTAL</b>	<b>397 399.00</b>		<b>397 399.00</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Vote des subventions 2017 aux associations**  
**Délibération 2017-010**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir voter les subventions aux associations pour l'année 2017 prévues à l'article 6574 du budget primitif 2017.

- ACCA de Sauvelade : 175 €
- ADELFA 64 : 50 €
- ADMR : 80 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 50 €
- APE Sauvelade Vieilleségure : 260 €
- APPMA : 80 €
- Association Demain ensemble : 80 €
- Association Lo Calei : 80 €
- SSIAD Aide et maintien à domicile : 80 €
- Comice agricole de Lagor : 80 €
- Comité des fêtes de Sauvelade : 350 €
- FNACA : 80 €
- La mémoire du canton : 45 €
- Association Vivre ensemble : 50 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Mise en place du prélèvement et du télépaiement pour le paiement de la**  
**cantine scolaire**  
**Délibération 2017-011**

Le Maire rappelle à l'assemblée que certains services donnent lieu à paiement régulier par les usagers. Tel est le cas notamment de la cantine scolaire. De nombreux usagers de ces services ont demandé que leur soit offerte la possibilité de régler ce type de prestation par prélèvement automatique ou par paiement en ligne par internet (TIPI).

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

Le Maire précise que ces modes de paiement auront également pour conséquence d'alléger la charge de travail des personnels de la commune.

Il propose donc, avec l'accord de M. le trésorier, la mise en place de ces modes de règlement pour le paiement de la cantine scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

---

## **Autres questions**

Sont ensuite évoqués les points suivants :

- Maison pour tous et gîte communal

Une fuite d'eau a été repérée dans la salle des fêtes et réparée ; le placoplâtre a été refait. Des travaux de peinture vont commencer en avril et seront effectués par l'entreprise Tuheil. Des travaux de peinture ont également été demandés pour le gîte et seront réalisées par l'entreprise Peyrou.

- Ecole

Afin de clôturer l'école, il faut voir s'il est possible de déplacer le portail du bas pour laisser la servitude ou alors créer un passage vers le champ depuis le bas. Une réunion devra être programmée avec les personnes concernées.

---

*Plus aucune question n'étant soulevée par l'assemblée, la séance est levée à 21h35.*